



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02292

Numéro SIREN : 537 765 794

Nom ou dénomination : NICE FORME 06

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt 7068

MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

7068

SARL NICE FORME 06

81, rue de France

06000 NICE

Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN VUE DE LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

SARL NICE FORME 06

81, rue de France

06000 NICE

Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

Aux Associés,

Suivant procès-verbal de votre assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2016, vous nous avez nommés, et ce conformément à l'article L.224-3 du Code de commerce, en qualité de commissaire à la transformation.

Dans le cadre de cette mission, nous sommes chargés d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant, éventuellement, exister au profit d'associé conformément aux dispositions du Code de commerce.

En exécution de notre mission effectuée conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons :

- pris connaissance des derniers bilans notamment les états financiers au 31 décembre 2016
- consulté les différents documents comptables et juridiques qu'il nous a paru nécessaires et notamment le rapport de la gérance qui sera soumis à la prochaine assemblée générale extraordinaire

Les capitaux propres de votre société au bilan du dernier exercice clos soit le 31 décembre 2016 se présentaient comme suit :

- Capital Social	30.000
- Report à Nouveau (négatif)	(5.714)
- Résultat de l'exercice (bénéfice)	34.647

soit un total de

58.933 €
=====

Au vu de ces états financiers, les capitaux propres étant supérieurs au capital social, la transformation peut être envisagée.

Nous constatons d'après les documents qui nous ont été communiqués et ceux dont nous avons pu avoir accès, que les conditions requises à la transformation sont conformes aux dispositions du Code de commerce.

En conclusion de nos travaux, rien ne s'oppose à la modification juridique envisagée.

Fait à PARIS
Le 31 mars 2017

MARCOLLA et ASSOCIES


Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes